Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20160321-VD20160321-021-DE

Date de télétransmission : 22/03/2016 Date de réception préfecture : 22/03/2016

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 21 mars 2016



Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme JUBAN (pouvoir MME KOENDERS) - M. LOVICHI (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - Mme CHEVALIER (pouvoir MME TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme FERRIERE (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M.

PRIBETICH) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALÏER)

## OBJET DE LA DELIBERATION

## Année 2016 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat

Monsieur Decombard, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, la Ville a apporté, dans le cadre de contrats de partenariat, son soutien financier à trente-trois athlètes, licenciés dans onze clubs sportifs dijonnais et pratiquant onze disciplines différentes.

En contrepartie, les intéressés ont véhiculé le nom et l'image de la Ville dans chacune des compétitions auxquelles ils ont participé tout au long de la saison 2015.

Pour ceux qui ont sollicité le renouvellement de leurs contrats de partenariat pour 2016, il est proposé, à l'exception de trois d'entre eux, de réserver une suite favorable à leur demande dans les conditions décrites dans le tableau n°1 joint au rapport.

huit de ces aides sont maintenues au niveau de l'année précédente, cinq font l'objet d'une augmentation, tandis que sept subissent une diminution.

Les modifications résultent d'une volonté de ne réserver ce dispositif qu'aux athlètes dont le profil correspond aux critères d'éligibilité, de l'étude, au cas par cas, du parcours sportif des athlètes, de leur implication dans la représentation de la Ville, mais aussi des contraintes budgétaires induites par le contexte économique.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder, dans le même cadre, le soutien financier de la Ville à de nouveaux sportifs qui apparaissent comme de réels espoirs dans leurs disciplines respectives et qui devraient porter dignement les couleurs de Dijon cette année. Les conditions de cette collaboration sont décrites dans le tableau n°2 annexé au rapport.

En revanche, le profil de certains athlètes, qui ont également sollicité une aide financière de la Ville, ne correspond pas aux critères d'éligibilité mis en place, leur permettant de prétendre à un partenariat avec celle-ci. C'est pourquoi il est proposé de ne pas donner suite aux demandes formulées par les athlètes qui figurent dans le tableau n°3 joint au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;
- 2 m'autoriser à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- 3 décider ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

